

Procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars 2026

*Sous la présidence de Madame le Maire Sandrine CHAREYRE,
Convocation adressée le 25 février 2026*

Le deux mars de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER (arrivée à 20h14 – dél. 2026/01), Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Vanessa AGNES a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Quorum : atteint

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------------------|---|
| Délibération n°2026/01 | Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 |
| Délibération n°2026/02 | Affectation du résultat 2025 |
| Délibération n°2026/03 | Vote du budget primitif 2026 |
| Délibération n°2026/04 | Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche (CAUE) au titre de l'année 2026 |
| Délibération n°2026/05 | Adhésion à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2026 |
| Délibération n°2026/06 | Octroi d'une subvention au Comité des fêtes de Saint-Priest |
| Délibération n°2026/07 | Vente d'un véhicule communal |

Ouverture de la séance à 20h05.

Madame le Maire Sandrine CHAREYRE accueille les participants et souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus pour ce dernier Conseil municipal de la mandature. Elle remercie les élus pour leur engagement durant ces six années.

❖ **Procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025**

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

ADOpte le procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025.

❖ **Retrait d'un point à l'ordre du jour**

Le Maire propose à l'assemblée de retirer un point à l'ordre du jour, en la délibération n°2026/02 portant sur l'affectation du résultat 2025, en conséquence du retrait du point portant sur le vote du compte financier unique. En effet, en raison de problèmes techniques nationaux, il est impossible de générer le CFU pour l'instant.

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

RETIRE un point à l'ordre du jour pour le vote du compte financier unique 2025. En conséquence, la numérotation des délibérations suivantes est décalée.

❖ **Retrait d'un point à l'ordre du jour**

Le Maire propose à l'assemblée de retirer un point à l'ordre du jour, en la délibération n°2026/02 portant sur l'affectation du résultat 2025, en conséquence du retrait du point portant sur le vote du compte financier unique.

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

RETIRE un point à l'ordre du jour pour l'affectation du résultat 2025. En conséquence, la numérotation des délibérations suivantes est décalée.

❖ **Délibération n°2026/01 – Vote du budget primitif 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire expose que selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, la commune peut voter le budget avant de voter le compte financier unique et d'affecter le résultat, avec ou sans reprise anticipée des résultats.

La collectivité a fait le choix de voter le budget primitif de l'exercice 2026 avec une reprise anticipée des résultats. En conséquence, le Trésorier a calculé la reprise anticipée des résultats, que Madame le Maire présente aux conseillers.

Le Maire commente la présentation du budget, projetée aux conseillers.

Le projet de budget primitif 2026 s'établit en dépenses et en recettes à **4 613 493,55 €**, selon détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

002	Excédent de fonctionnement reporté	408 000,57 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	53 810,28 €
73	Impôts et taxes	216 663,49 €
731	Imposition directe	370 000,00 €
74	Dotations et participations	346 536,82 €
75	Autres produits de gestion courante	11 580,00 €
Sous-total		1 406 591,16 €

DÉPENSES

011	Charges à caractère général	308 579,23 €
012	Charge de personnel et frais assimilés	355 200,00 €
014	Atténuation de produits	120 994,00 €
023	Virement à la section d'investissement	466 418,24 €
042	Opérations d'ordre	16 956,80 €
65	Autres charges de gestion courante	130 991,00 €
66	Charges financières	7 451,89 €
Sous-total		1 406 591,16 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260407-PV4GM02032026-DE

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	
024	Produit de cession des immobilisations	355 500,00 €
040	Opérations d'ordre	16 956,80 €
041	Opérations patrimoniales	2 111,95 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	247 134,91 €
dont	Excédents de fonctionnement capitalisés	203 222,79 €
13	Subventions d'investissement	1 811 716,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	307 064,49 €
Sous-total		3 206 902,39 €

DÉPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	118 779,20 €
041	Opérations patrimoniales	2 111,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	83 793,39 €
20	Immobilisations incorporelles	34 924,36 €
204	Subventions d'équipements versées	61 760,78 €
21	Immobilisations corporelles	384 500,03 €
23	Immobilisations en cours	2 521 032,68 €
Sous-total		3 206 902,39 €

TOTAL RECETTES	4 613 493,55 €
TOTAL DÉPENSES	4 613 493,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

APPROUVE le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.

- ❖ **Délibération n°2026/02 – Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche au titre de l'année 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Le Maire présente à l'assemblée le rôle qu'exerce le CAUE auprès de la commune, explique que la commune est déjà adhérente et qu'il s'agit donc d'un renouvellement pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

DÉCIDE d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche au titre de l'année 2026.

- ❖ **Délibération n°2026/03 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Comme pour le CAUE, Madame le Maire présente à l'assemblée le rôle qu'exerce la Fondation du Patrimoine auprès de la commune, explique que la commune est déjà adhérente et qu'il s'agit donc d'un renouvellement pour l'année 2026.

Nathalie GAILLARD interroge le Maire sur la date de mise en ligne de la plateforme de dons pour la restauration du puits de mine de Saint-Priest ainsi que la programmation des événements en lien avec cette collecte de dons.

Le Maire précise qu'elle n'a pas encore ces informations à sa disposition et que la commune recevra prochainement un kit de communication de la part de la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

DÉCIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2026.

❖ **Délibération n°2026/04 – Octroi d’une subvention au Comité des fêtes de Saint-Priest**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 007-210702882-20260407-PV_CM02032026-DE

Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Thierry COUTIER et Nathalie GAILLARD quittent la salle, en raison de leur qualité d’administrateur du Comité des fêtes de Saint-Priest.

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention et notamment le budget de l’association.

Elle explique que le montant de la subvention est plus élevé qu’habituellement en raison des 30 ans de l’association.

La délibération est modifiée, au niveau de l’exposé des motifs, avec l’ajout de « pour l’organisation de la fête des Sources, étant précisé que cette fête célèbre également les 30 ans de l’association. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité par 11 voix pour,

ATTRIBUE une subvention d’un montant de 1.800,00 € au Comité des fêtes de Saint-Priest pour l’année 2026.

DIT qu’une avance de la subvention pourra être demandée par l’association dès que la délibération acquerra un caractère exécutoire.

DIT que l’association devra fournir un bilan moral et financier de la manifestation visée dans les semaines suivantes.

PRÉCISE que le versement du solde de la subvention est conditionné à la fourniture dudit bilan moral et financier.

❖ **Délibération n°2026/05 – Vente d’un véhicule communal**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Thierry COUTIER et Nathalie GAILLARD réintègrent la salle du Conseil.

Madame le Maire rappelle que la commune avait lancé une procédure de vente par appel d’offres sous pli cacheté et précise qu’elle s’est révélée infructueuse.

Elle précise que la commune a reçu une demande d’achat, en dehors de la procédure d’appel d’offres, une fois que celle-ci s’est révélée infructueuse. Après concertation, il a été décidé de proposer au Conseil municipal d’accepter cette offre d’achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité par 15 voix pour,

APPROUVE la vente d’un véhicule communal, de marque CITROEN, de modèle C4, immatriculé EL-461-ZD, numéro de châssis VF7NCHNYTHY505521, au profit de Mme. Morgane FAURE-CHAMAGNE, pour un montant de 5.500,00 €.

PRÉCISE que les frais de carte grise demeurent à la charge de l’acquéreur.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20 après distribution du compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire entre le 11 décembre 2025 et le 2 mars 2026.

La secrétaire de séance,
Vanessa AGNES

Le Maire,
Sandrine CHAREYRE